



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Sept Juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BODIN** pouvoir à Monsieur de **CHABANNES**,
- **Mme MOUILLÈRE** pouvoir à Madame **CHERVIN**.

Absents :

- **Mme PÉRICHON**,
- **M. HUSSON**,
- **Mme VAZ**,
- **M. MARTIN**.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
3 JUILLET 2025

DATE D'AFFICHAGE
3 JUILLET 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **17**

OBJET :
**RÉALISATION D'UN
CONTRAT DE PRÊT
PSPL AQUA-PRÊT
D'UN MONTANT
TOTAL DE 200 000 €
AUPRÈS DE LA
CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
POUR LE
FINANCEMENT DES
TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE
L'AVENUE DU 8 MAI
1945.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la large consultation réalisée auprès des banques et établissements financiers dans le but d'obtenir des conditions de taux les plus avantageuses pour le besoin de financement en 2025 du budget général de la Commune de Lapalisse (200 000 €).

L'offre émise par la CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS s'avère la plus avantageuse. Cette offre a reçu un avis favorable de la Commission des finances consultée par e-mail.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de la commune de LAPALISSE est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL PRU PVD

Montant : 200 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 10 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

- La proposition faite par la Caisse des Dépôts et Consignations est retenue dans les conditions rappelées ci-dessus ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

16 JUIL. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

- 8 JUIL. 2025

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

